***Conseil communal d’Ixelles du 28 mai 2020***

***Motion inscrivant la Commune d’Ixelles dans une stratégie globale et concertée face aux conséquences économiques et sociales de l’urgence sanitaire liée au Covid-19***

déposée les groupes MR-VLD, ECOLO-GROEN, PS-sp.a, DéFI, PTB-PVDA, Objectif XL

**LE CONSEIL COMMUNAL D’IXELLES,**

Vu l’état d’urgence sanitaire décrété par l’État fédéral associé aux Régions pour limiter la propagation du coronavirus Covid-19 (par arrêté ministériel du 13 mars 2020 portant le déclenchement de la phase fédérale concernant la coordination et la gestion de la crise coronavirus Covid-19) ;

Vu les arrêtés ministériels des 13 mars 2020, 23 mars 2020 et 3 avril 2020 portant des mesures d’urgence pour limiter la propagation du coronavirus Covid-19 ;

Considérant que le 11 mars 2020, l’épidémie de coronavirus Covid-19 a été déclarée pandémie par l’Organisation Mondiale de la Santé ;

Considérant que les mesures, actuelles et à venir, prises pour limiter la propagation du virus dans la population sont de nature à ralentir toute forme d’activité sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant le drame humain et social qu’entraîne cette crise du Covid-19 qui provoque la disparition de proches et met à rude épreuve notre vivre ensemble ainsi que nos liens amicaux et familiaux ;

Considérant qu’il y a lieu de remercier et d’être solidaire avec l’ensemble des travailleur.se.s qui au quotidien assurent notre protection, nos soins de santé, notre sécurité, nos services publics (en ce compris la prise en charge et le développement de nos enfants et notre accès à la culture), notre mobilité, la propreté et l’entretien de notre environnement, ainsi que notre approvisionnement ;

Considérant les conséquences sociales et économiques de cette crise en matière de chômage (temporaire) et/ou de perte d’emplois, ainsi que sur les indépendant.e.s et les petites et moyennes entreprises dont de nombreux commerces et structures de proximité ;

Considérant les implications du Covid-19 en matière de sécurité au travail pour les travailleur.se.s a fortiori pour le personnel soignant de première ligne ;

Considérant que cette crise inédite interroge nos modes de vie ;

Considérant spécifiquement les mesures exceptionnelles imposant la fermeture totale ou partielle de certains établissements et, par conséquent, la cessation totale de certaines activités économiques, sociales, culturelles, sportives ou éducatives ;

Considérant que durant cette période de ralentissement contraint et forcé, les acteur.rice.s des activités économiques, sociales, culturelles, sportives ou éducatives sont impactés financièrement, en raison notamment des charges fixes et de l’absence de rentrée de liquidités ;

Considérant que, dans de nombreux secteurs d’activités, il a été recouru au chômage temporaire ;

Considérant que, par le lien d’interdépendance entres activités économiques, ces cessations d'activités - en impactant toute la chaîne de production-approvisionnement et l’emploi - génèrent un effet domino multipliant les stress de trésorerie qui a pu ou peut aggraver la situation de crise ;

Considérant que cet effet de réaction en chaîne risque de donner lieu à des problèmes de solvabilité généralisés conduisant à une forte contraction de la demande, l’augmentation du nombre de faillites d’entreprises, à la récession si pas à la dépression et, *in fine*, à une hausse structurelle du chômage ;

Considérant que les mesures prises affectent, par conséquent, très durement l’activité économique générant *in fine* de profonds dommages sociaux ;

Considérant que le Bureau du Plan et la Banque nationale estiment que le PIB belge pourrait se contracter jusqu’à 8 % en 2020, soit 45 milliards d’euros, et ce sur la base d’un scénario de confinement de la population limité à une durée de 7 semaines ;

Considérant que le Bureau du Plan estime que la dégradation continue du capital environnemental menace la soutenabilité du bien-être ;

Considérant que l’enquête demandé par l'*Economic Risk Management Group (ERMG)* révèle qu'environ quatre entreprises interrogées sur dix ont indiqué que la crise du coronavirus a réduit leur chiffre d'affaires de plus de 75 % ;

Considérant que le secteur de l'horeca, le secteur des arts, des spectacles et des services de récréation ainsi que le commerce, quelles que soient leur personnalité juridique, subissent un impact plus important ;

Considérant que la période de déconfinement sera progressive et probablement très longue et que la plupart des activités perturbées ne pourront reprendre qu’à des conditions qui auront un impact social et économique même dans les cas de reprise ;

Considérant que la crise du coronavirus met le focus sur les difficultés qui peuvent survenir dans le cadre des processus de globalisation ainsi que sur la manière dont nous pouvons y répondre ;

Considérant que pour affronter les crises à venir, notamment climatiques, la relocalisation de la production des biens doit être promue autant que faire se peut ;

Considérant que la relance de l’économie doit favoriser les produits et les pratiques de consommations les moins impactantes pour l’environnement ;

Considérant que la crise du Covid19 rappelle l’importance d’une politique de sauvegarde de l’environnement plus active, passant par une transition énergétique plus dynamique ;

Considérant la nécessaire solidarité qu’il y a lieu de mettre en œuvre pour faire face à ces situations de crise ;

Considérant qu’il convient de trouver un équilibre entre d’une part la croissance par une économie soucieuse de l’environnement et fondée sur le dynamisme de l’innovation et de la recherche davantage localisées en Europe, et d’autre part la nécessaire solidarité par le maintien et l’adaptation de la sécurité sociale garantissant une plus juste protection de tous les citoyens face aux aléas de la vie ;

Considérant que l’Union européenne doit sortir renforcée de cette période de crise sanitaire et affirmer davantage sa souveraineté et sa solidarité interétatique ; que plus que jamais l’Union européenne est un projet politique qui doit être fondé sur une ambition démocratique plus volontaire, et qu’elle doit assumer une réelle influence sur l’évolution des affaires du monde ;

Considérant que cette crise révèle l’importance de la santé publique et de la sécurité sociale ;

Considérant qu’il est nécessaire d’en assurer un financement structurel et suffisant par ce que le droit à la santé est un droit fondamental qui doit être garanti à chacun.e ;

Considérant que cette solidarité et cette réorientation de l’économie doivent se manifester et être mises en œuvre à tous les niveaux de pouvoir et ce notamment par le biais de mécanismes de prêts mutualisés entre états et entités fédérées ; des mécanismes d’indemnisations directes, de suspensions, d’une fiscalité plus juste, voire d’exonérations de taxes, qui compensent partiellement la perte de revenus générée par cette situation soudaine, imposée, inévitable et qui n'est ni causée, ni voulue par le secteur économique ;

Considérant les mesures de soutien déjà prises à tous les niveaux de pouvoir : fédéral, régional, communautaire et communal ;

Considérant que les recettes de la plupart des pouvoirs publics vont structurellement diminuer et que la sollicitation de ces mêmes pouvoirs publics pour faire face aux conséquences sociales et économiques de cette crise vont exiger des montants de soutien, de solidarité, d’investissement et de relance extrêmement conséquents ;

Considérant que la Commune d’Ixelles a déjà mis en œuvre une série de premières mesures directes ou indirectes telles que :

* Le soutien aux publics les plus fragiles, dont les 65 ans+, et les plus isolés (en collaboration avec le CPAS) notamment via la mise en place d’un numéro gratuit 0800/35058, la distribution de repas, de masques, de produits alimentaires, de vêtements, des services d’hygiène, d’écoute, de courses, de suivi scolaire…
* Le soutien aux secteurs économiques les plus impactés (commerce, horeca, culture, événementiel, sport, éducation permanente…) notamment via les mesures suivantes :
  + La budgétisation d’un Fonds dédié au soutien et à la relance de l’activité économique à Ixelles (à répartir sur base des besoins exprimés récoltés à l’occasion d’une enquête/concertation en ligne) ;
  + La mise sur pied d’une plateforme *#MaZone* dédiée à l’e-commerce local (avec livraison à vélo) ;
  + L’organisation de formations gratuites (à l’e-commerce, à la création d’une campagne de publicité, à l’optimisation du référencement en ligne...) ;
  + Le lancement d’une première campagne “*TAKE AWAY - les commerces ixellois vous livrent”* qui permet de retrouver sur le site internet de la commune tous les commerces ixellois (pas seulement en alimentation ou horeca) qui livrent à domicile ;
  + Le contact régulier avec les différents secteurs du commerce, de l'horeca, du sport, de la culture, de l’éducation permanente via des vidéo-conférences, des courriers d’information permettant d’informer sur les différentes mesures existantes, de se concerter sur les meilleures pistes permettant un déconfinement viable tant sur le plan sanitaire qu’économique ;
  + Le soutien à des artistes via des projets qui renforcent le lien humain dans cette période de distanciation physique ;
  + Le gel des loyers des locataires d’un commerce appartenant à la commune et la suspension des loyers pour les clubs sportifs au Stade d’Ixelles ;
  + La suspension de toutes les taxes relatives à l’utilisation de l’espace public à des fins commerciales (terrasses, chevalets, commerce ambulant, ...) et sur les enseignes ;
  + La suspension des redevances d’emplacements sur les différents marchés ;

Considérant l’importance de poursuivre la mise en œuvre des mécanismes de soutien et des politiques de relance de l’activité économique permettant d’amortir l’impact social de la crise économique et de réorienter la production, la distribution et la consommation vers les produits les moins impactants d’un point de vue environnemental ;

Considérant que cette urgence s’inscrit dans la nécessité d’accélérer la transition environnementale, énergétique et numérique ;

Vu l’Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de pouvoirs spéciaux n°2020/03 du 9 avril 2020 relatif au fonctionnement des organes communaux dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19 ;

Vu l’article 117 de la Nouvelle Loi Communale ;

**DECIDE**

1. D’inscrire Ixelles dans une stratégie globale et concertée, au niveau européen, pour faire face aux conséquences sociales et économiques de l’urgence sanitaire liée au COVID19 et de soutenir les initiatives visant à créer des fonds de relance à l’échelle européenne basée sur des principes de solidarité entre les États et entre tous les citoyens de l’Union européenne ;

2. D’affirmer comme impérieuse la nécessité de poursuivre l’aide apportée au tissu économique local, social, culturel, sportif et éducatif d’une part et de poursuivre la mise en œuvre des politiques de relance permettant d’accompagner la reprise économique dans le sens d’une économie relocalisée et recentrée sur les besoins essentiels, tenant compte de la limite des ressources disponibles d’autre part ;

3. D’encourager l’ensemble des pouvoirs publics à soutenir, appuyer et renforcer, le cas échéant, les services publics tant en termes de moyens humains que de moyens matériels et financiers, notamment au vu de l’augmentation structurelle des missions du service public.

4. De demander à l’État fédéral :

* + D’inscrire la Belgique dans une stratégie européenne concertée pour faire face aux conséquences sociales et économiques de l’urgence sanitaire liée au Covid19 et de soutenir les initiatives visant à créer des fonds de relance à l’échelle européenne basée sur des principes de solidarité entre les États et entre tous les citoyen.ne.s de l’Union européenne ;
  + D’appeler, par conséquent, les institutions de l’Union Européenne, Commission, Parlement et Conseil de l’Union européenne :
  + A revoir le Pacte de stabilité budgétaire et de suspendre les contraintes imposées aux États en matière de retour à l’équilibre budgétaire, compte tenu des déficits colossaux qui se creusent ;
  + À faire évoluer le fonctionnement de la Zone Euro de manière à permettre à la BCE de racheter les titres publics directement aux États (de manière exceptionnelle et limitée aux situations de crise qui risquent d’entraîner une récession ou une dépression) ;
  + A appeler la Banque Centrale Européenne à mener une politique monétaire et de taux d’intérêt favorable au soutien et à la relance de l’économie dans une perspective durable ;
  + À adopter des mécanismes qui permettent de mutualiser le coût financier des politiques de relance ;
  + À adopter le plus rapidement possible un plan d’investissement public ambitieux qui dépasse les instruments déjà mis en place par le Mécanisme européen de Stabilité, la Banque européenne d’Investissements et la Banque Centrale européenne et qui vise à relancer l’économie européenne dans le cadre de la transition environnementale, énergétique et numérique ;
  + À faire en sorte que les mécanismes et plans d’investissement aient la capacité de répondre aux besoins locaux en apportant des solutions concrètes de financement auprès des PME et indépendant.e.s qui orientent leurs activités vers des biens et services permettant de diminuer l’impact environnemental de notre consommation ;
* De soutenir le revenu disponible des ménages touchés par la crise du coronavirus ;
* De poursuivre toutes les mesures, dont la défiscalisation des aides *« crise Corona »* octroyées par tous les niveaux de pouvoir, permettant d’alléger ou de reporter les charges fiscales des indépendant.e.s et des petites et moyennes entreprises qui sont en difficultés financières ;
* De financer ces mesures par une lutte efficace contre la fraude fiscale ;
* De mettre en place une taxe sur le chiffre d'affaires des GAFAM afin de dégager de nouvelles marges et d'éviter un surcoût pour l'ensemble des citoyen.ne.s. Ces nouvelles marges pourraient notamment alimenter un fond d’aide exceptionnel dans le cadre de la crise sanitaire.
* De mettre en place un système fiscal qui favorise la production et la distribution de produits ou de services à faible impact environnemental ;
* De développer un plan de relance et de soutien au tissu économique et social, au sens large, avec un financement adapté ;
* D’assurer un financement structurel, durable et adapté aux besoins de la sécurité sociale, et des soins de santé en particulier ;
* De s’inscrire pleinement dans un modèle de développement économique durable respectueux de l’environnement par une transition énergétique active ;
* De constituer un fonds monétaire interfédéral (FMI) de crise alimenté financièrement par l’émission de titres publics (rachetés par la BCE) et, le cas échéant, à plus long terme en recourant aux mécanismes de mutualisation des coûts de la relance mis en place par l’Union européenne ;
* D’ouvrir aux entités fédérées et aux communes des droits de tirage sur le Fonds pour le financement des politiques de relance mis en œuvre suite à la crise provoquée par la Pandémie Covid-19. Ces politiques de relance n’étant pas en contradiction avec les Objectifs de développement durable (UN) et l’Accord de Paris ;
* De tout mettre en œuvre, avec la Région bruxelloise, pour que les établissements de l'horeca puissent bénéficier de réduction sur leurs loyers commerciaux durant les mois où ils ont été touchés par la crise ;
* De prolonger, autant que de besoin, le droit-passerelle et le chômage économique dans les secteurs de l’horeca et de la culture, avec également la prise en compte de la situation des intermittent.e.s du spectacle ;
* De considérer les autorités locales comme des partenaires de la relance et du soutien au commerce de proximité ;

5. De demander à la Région de Bruxelles-Capitale :

* De poursuivre les efforts sur le terrain des aides régionales aux différentes composantes du secteur économique, PME et indépendant.e.s en priorité ;
* De réfléchir, en collaboration avec Hub.Brussels et en tenant compte des initiatives déjà prises, à la création d’un guichet d’économie locale et circulaire dans chaque commune qui en fait la demande afin d’accompagner et de stimuler l’entrepreneuriat local ;
* De renforcer la collaboration existante avec Hub.Brussels afin de poursuivre le partenariat logistique des initiatives communales qui favorisent le redéploiement vers une économie circulaire et décabornée ;
* De poursuivre l’accompagnement mis en place par Hub.Brussels vis-à-vis des communes dans le monitoring et l’évaluation des politiques de redéploiement mises en œuvre ;
* De soutenir les populations les plus précarisées et les plus impactées par une aide sociale adaptée et renforcée le cas échéant ;
* De prendre en charge une partie des montants dépensés par les communes dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus, sur base de justificatifs précis et détaillés, afin de ne pas grever la capacité des communes à assurer les investissements essentiels au bien-être des citoyen.ne.s pour les années à venir, dans un contexte déjà très tendu des finances communales ;

6. De demander au Collège des Bourgmestre et Échevins :

* De poursuivre les meilleures collaborations avec l'ensemble des niveaux de pouvoir pour renforcer les stratégies qui touchent en priorité les activités économiques, sociales, culturelles, sportives et éducatives les plus impactées, et contribuer ainsi à la relance de notre dynamique globale ;
* De promouvoir, par tous les réseaux disponibles, l’activité économique et culturelle locale dans les limites autorisées par les décisions du Conseil National de Sécurité ;
* De prévoir, en concertation avec les différents secteurs, les aides appropriées et complémentaires à celles apportées par les autres niveaux de pouvoir, notamment sous la forme :
  + D’une diminution de la charge fiscale ;
  + De la mise en place de primes spécifiques et complémentaires ;
  + De chèques-activités ou de chèques-commerces ;
  + …

Ces aides doivent viser tant la période actuelle que celle de la relance.

* De poursuivre une politique efficace d’acquisition de matériel de protection et d’y sensibiliser au maximum la population afin de protéger les commerçant.e.s et les habitant.e.s, et ainsi permettre de retrouver un climat sanitaire plus favorable à la relance économique malgré l’épidémie ;
* D’organiser la consultation régulière, dans la mesure du possible, des secteurs économiques locaux ;
* De poursuivre la démarche de participation citoyenne initiée par la commune, faisant des politiques de soutien au tissu économique local un objectif partagé par un maximum d’Ixelloi.se.s